



Date de dépôt : 22 septembre 2022

Rapport

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat accordant une aide financière annuelle de
288 720 francs à l'association Appartenances-Genève pour les
années 2022 et 2023**

Rapport de Caroline Marti (page 4)

Projet de loi (13135-A)

accordant une aide financière annuelle de 288 720 francs à l'association Appartenances-Genève pour les années 2022 et 2023

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et l'association Appartenances-Genève est ratifié.

² Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

¹ L'Etat verse à l'association Appartenances-Genève un montant annuel de 288 720 francs pour les années 2022 et 2023, sous la forme d'une aide financière monétaire au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

² Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Programme

Cette aide financière est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme K03 « Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention », sous la rubrique budgétaire 04302111 363600 projet S170160000 – Appartenances-Genève.

Art. 4 Durée

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2023. L'article 8 est réservé.

Art. 5 But

Cette aide financière doit permettre à l'association Appartenances-Genève de promouvoir le développement de l'autonomie et de la qualité de vie de la

population issue de la migration, au travers notamment des prises en charge psychothérapeutiques.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

¹ L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de la sécurité, de la population et de la santé.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Rapport de Caroline Marti

La commission des finances a traité cet objet lors de ses séances des 29 juin et 7 septembre 2022 sous la présidence de M. Jacques Béné.

Les procès-verbaux ont été respectivement pris par M^{me} Mathilde Parisi, puis par M. Lucas Duquesnoy. La commission a été assistée dans ses travaux notamment par le secrétaire de la commission, M. Raphaël Audria.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Audition du département de la sécurité, de la population et de la santé

M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat/DSPS, M. Adrien Bron, directeur de la santé, et M. Michel Clavel, directeur financier

M. Poggia indique que le PL 13135 accorde une aide financière annuelle de 288 720 francs à l'association Appartenances-Genève. Cette association prend en charge et accompagne les personnes issues de la migration qui sont atteintes dans leur santé, en particulier leur santé psychique. M. Poggia rappelle qu'à Genève 61% de la population est issue de la migration, contre 38% en moyenne dans le reste de la Suisse. Les populations migrantes peuvent souffrir de problématiques spécifiques liées à leur parcours migratoire, ce qui nécessite un soutien adapté.

M. Bron ajoute que cette association, qui existe depuis 20 ans, a largement fait la preuve de l'utilité et de l'efficacité de leurs activités. Elle fonctionne principalement grâce à des financements provisoires, par exemple de la Ville de Genève ou du bureau de l'intégration des étranger-ère-s. Cette association a progressivement réorienté ses activités de soutien de l'accueil aux migrant-e-s vers une approche réellement sanitaire. Les soins proposés par Appartenances sont effectués par des professionnels de santé, ce qui permet également à cette association de financer une partie de ses activités par des prestations LAMal. Suite à des réductions dans leurs possibilités de facturation des soins, leurs recettes ont baissé, ce qui menace la pérennité de leurs activités. Afin d'assurer le maintien de ces prestations, une augmentation de la subvention du canton est nécessaire. Les montants alloués étant alors supérieurs à 200 000 francs annuels et le Conseil d'Etat souhaitant pérenniser et stabiliser ce soutien financier, cela nécessite l'adoption d'un contrat de prestations qui nous est présenté à travers ce PL 13135.

M. Bron souligne que, parmi les patients suivis par cette association, les jeunes sont surreprésentés. Appartenances bénéficie d'un savoir-faire précis et adapté aux besoins de cette population à Genève.

Un député (Ve) demande comment et par qui les patients sont adressés à cette association et il demande pourquoi ce type de structure n'est pas intégrée aux HUG.

M. Bron répond que l'hôpital n'a pas vocation à étendre ses soins ambulatoires. Il relève qu'à Genève un accès aux soins ambulatoires HUG est garanti aux personnes migrantes, mais cela ne concerne pas le secteur de la santé psychique. Il relève que l'association a été créée pour répondre à une lacune existante.

Audition de l'association Appartenances

M^{me} Béatrice Faidutti, directrice de l'association, M^{me} Florence Rivollet, conseillère financière, M^{me} Marina Sevastopoulo, membre du comité, et M^{me} Nathalie Diaz-Marchand, psychologue/psychothérapeute

M^{me} Faidutti explique qu'Appartenances-Genève est une organisation sans but lucratif ayant vu le jour en 2000 et ayant pour objectif de promouvoir le développement de l'autonomie et la qualité de vie des populations migrantes. Appartenances entend atteindre ces objectifs statutaires de deux manières : par une prise en charge des patients lors de consultations psychothérapeutiques et des actions de prévention, ainsi que par des activités de formation, d'information et de recherche en collaboration avec le réseau. Appartenances regroupe entre quarante et quarante-cinq membres, et est pilotée par un comité composé de six membres qui détermine la stratégie de l'association. L'association est autorisée par le canton à exploiter un centre de soins spécialisé dans la prise en charge psychothérapeutique de la population migrante à Genève. Ce centre est composé d'une équipe clinique composée, au 30 juin 2022, de trois médecins (2 psychiatres, 1 pédopsychiatre), de sept psychologues psychothérapeutes, de trois psychologues en formation et d'une psychologue stagiaire, le tout pour un total de 5,2 ETP. Le centre dispose également d'une équipe administrative composée d'une directrice et d'une secrétaire médicale travaillant surtout en soutien à l'équipe clinique.

Les patients sont majoritairement adressés par des services de l'Etat, et notamment les HUG, les services sociaux et les tribunaux ainsi que le DIP. Le reste des patients leur sont adressés par des médecins privés somatiques, l'entourage du patient ou d'autres associations. M^{me} Faidutti cite une lettre du P^r Kaiser, chargé du département de psychiatrie adulte des HUG, en soutien à l'association, qui relève l'existence unique sur le canton d'une structure adaptée pour les personnes en situation de migration et la complémentarité de l'association et du pôle transculturel du département de psychiatrie des HUG. L'association gère notamment la suite des soins des personnes reçues à

l'hôpital. Il faut relever l'impact de l'équipe clinique qui travaille de manière transversale et interdisciplinaire, son approche transculturelle, ses suivis multiples pour les familles, sa prise en charge sur la durée (ce qui n'est pas possible aux HUG) et son recours à des interprètes communautaires lors des consultations.

405 patients ont été pris en charge en 2021, au cours de 6099 consultations. L'association constate une augmentation énorme du nombre de consultations, avec une patientèle composée de tous les âges, issus d'une quarantaine de pays en crise ou en guerre. Il s'agit de populations qui manquent de stabilité et de repères, qui sont vulnérables, en situation de précarité, qui cumulent les traumatismes et les pathologies et qui nécessitent de la part des thérapeutes de savoir travailler en réseau. La lourdeur toute particulière des cas est à noter.

La spécificité de l'association est de travailler avec des interprètes communautaires puisque entre 30 et 40% des patients ne parlent pas le français. Les thérapeutes travaillent main dans la main avec ces interprètes, ce qui représente un coût important. Le recours à ces derniers permet un accès égal aux soins, puisque la compréhension mutuelle est essentielle dans une psychothérapie. La diversité des langues utilisées est à relever. En 2021, les consultations se sont déroulées dans vingt-quatre langues différentes ; c'est toutefois le tamoul, le tigrigna et l'albanais qui sont les langues les plus utilisées.

La prévention fait aussi partie du cœur de l'action d'Appartenances. L'association travaille notamment avec la filière psychomotricité de la HETS pour aider des femmes souffrant de troubles somatiques, ou avec l'arcade des sages-femmes aux Libellules pour proposer un accueil bas seuil de mères ayant accouché récemment. L'association s'implique également dans le domaine de la formation en donnant des cours à la HETS sur les spécificités de la migration.

S'agissant du besoin de financement supplémentaire qui est l'objet de ce projet de loi, M^{me} Faidutti indique qu'en 2017, afin de répondre aux nouveaux besoins, Appartenances a dû opérer une réorganisation institutionnelle qui a conduit à développer le cahier des charges du poste de direction, engager une secrétaire médicale, et créer un binôme composé du médecin responsable et d'un psychologue pour superviser le travail de l'équipe clinique. La gestion financière de l'association a été externalisée et un contrat a été signé avec la caisse des médecins pour la facturation des soins. Si tout cela a un coût, ces changements ont permis de consolider les activités de l'association sur le long terme. D'autre part, le besoin de faire appel aux interprètes communautaires représente un coût annuel estimé à 85 000 francs. Si ce dispositif qui a longtemps été financé par le BIE, celui-ci a pris fin en 2020 en raison d'une

modification de la politique fédérale en la matière. Désormais, le coût des interprètes communautaires ne peut être pris en charge que pour des projets collectifs. Or, une prise en charge psychothérapeutique n'est pas un projet collectif, mais une démarche individuelle.

Un contrat de prestations assurerait donc un financement plus important dans un cadre temporel plus stable qu'une simple subvention. M^{me} Faidutti rappelle également que les recherches de fonds privés représentent une très importante dépense d'énergie sans garantie de résultats. Cette activité de recherche de fonds pour couvrir les frais fixes indispensables au bon fonctionnement de la structure empêche d'investir du temps dans des projets qui visent à améliorer la santé des patients traités. L'association répond à un besoin avéré et est ancrée dans le système de santé genevois. Un contrat de prestations assurera la pérennité d'Appartenances, qui se doit de consolider sa structure pour assurer un traitement durable de ses patients. M^{me} Faidutti ne veut plus qu'Appartenances ait à refuser des patients par manque de moyens. Il s'agit d'une situation inadmissible qui relève de la discrimination.

En réponse à la question de député-e-s concernant le mécanisme de rémunération de l'équipe soignante, M^{me} Rivolet indique que les thérapeutes travaillent à la tâche et qu'ils disposent également d'un sous-contrat auprès de la caisse des médecins pour suivre la facturation. Les psychiatres ne sont pas salariés de l'association, mais travaillent en indépendants et reversent une partie de leur chiffre d'affaires à l'association.

Un député (PDC) demande des explications quant à la baisse (de 157 000 à 60 000 francs) de financements privés.

M^{me} Faidutti répond que les donateurs ne sont plus prêts à assumer une tâche qu'ils considèrent comme devant revenir à l'Etat. Cependant, il faut préciser que c'est une fondation privée qui, à plusieurs reprises, a sorti l'association d'une situation difficile. Sans sa contribution, l'association n'existerait plus. M^{me} Sevastopoulo ajoute que les besoins changent et évoluent constamment. Pour y répondre, l'association devra développer de nouveaux projets, et donc continuer à rechercher des fonds auprès des privés.

Un député (PDC) se demande pourquoi le budget n'augmente pas dans la même proportion que l'augmentation de la subvention.

M^{me} Faidutti répond qu'il faut prendre en compte la capacité de l'équipe clinique qui, en l'état, peut prendre en charge un nombre déterminé de patients. Le chiffre d'affaires pourrait certes être augmenté en augmentant le nombre d'heures de consultation, mais cela semble très difficile au vu des spécificités du travail. La structure ne peut pas étendre les locaux et accueillir plus de personnes. D'autre part, jusqu'à récemment, pour que les frais des thérapies

prodiguées pas des psychologues soient remboursés par la LAMal, il fallait que ces thérapies soient déléguées par des psychiatres. Or, ces délégations étaient limitées. La capacité d'augmenter le nombre de thérapies assurées par des psychologues était donc limitée par la capacité d'engager des psychiatres déléguants. Ça leur était très difficile de trouver des médecins psychiatres souhaitant travailler pour une structure associative qui ne peut pas leur offrir les mêmes conditions de rémunération que dans le privé.

M^{me} Faidutti ajoute que la loi fédérale a récemment changé. Il n'est plus nécessaire que des médecins psychiatres délèguent des prestations de soins, il leur suffit de prescrire des prestations de soins auprès de psychologues comme cela se fait pour les physiothérapeutes par exemple. L'association s'inscrit dans ce système dès 2023, mais aura toujours besoin de médecins prescrivants. De surcroît l'application de la loi reste encore floue.

Un député (UDC) comprend que les prestations de soins offertes par Appartenances peuvent être facturées à la LAMal. Se demande donc quels sont les frais que doivent couvrir la subvention.

M^{me} Faidutti répond qu'il s'agit principalement des frais de gestion administrative et financière et le coût des interprètes qui sont des frais qui ne peuvent pas être facturés à la LAMal.

M^{me} Rivollet ajoute que le chiffre d'affaires lié aux soins ne permet pas de couvrir les coûts de la structure d'appartenance, qui nécessite des besoins supplémentaires. La patientèle dont s'occupe Appartenances est complexe et nécessite un travail social plus important.

Un député (PLR) rappelle qu'un cabinet médical qui exerce dans le cadre de la tarification LaMal devrait facturer les mêmes points Tarmed. Il aimerait donc comprendre si l'ensemble des montants de la facturation est reversé au médecin ou si une partie est conservée par l'association.

M^{me} Rivollet répond que c'est la caisse des médecins qui établit la facturation et que les médecins effectuent une rétrocession de leur chiffre d'affaires à l'association, via un contrat passé entre la structure et ses médecins.

Le député (PLR) se demande alors si le montant rétrocédé est suffisant pour soutenir l'activité administrative de la structure, qui n'est pas qu'un simple cabinet médical.

M^{me} Sevastopoulo répond qu'il est impossible, dans le cadre de ce travail thérapeutique, de travailler seul, et qu'une association comme Appartenances permet de s'appuyer sur une meilleure connaissance de toutes ces structures migratoires. Un vrai travail de supervision doit être fait vis-à-vis des équipes, en partenariat avec les interprètes. Tout cela a des coûts.

M^{me} Faidutti pense que, si l'association demande une rétrocession supérieure à ce qu'elle demande aujourd'hui, aucun thérapeute ne voudra venir travailler au sein de la structure. Sans le soutien des HUG pendant deux ans avec une mise à disposition de médecins, l'association n'aurait jamais pu continuer à travailler.

Un député (PLR) comprend que l'apport financier de l'Etat compensera la baisse des dons privés et la facturation des médecins. Il souhaite savoir si certains donateurs privés seraient prêts à augmenter leurs donations à la condition que l'Etat augmente également son aide financière.

M^{me} Faidutti répond n'avoir jamais entendu de telle proposition.

M^{me} Rivollet précise que l'augmentation du chiffre d'affaires de 8% en 2021 est tout à fait exceptionnelle. En effet, 2020 a été une année marquée par le covid, qui s'est traduit par une fermeture des locaux, une augmentation des congés maladie de l'équipe thérapeutique et un congé maternité. Il faut également noter que l'association avait engagé un médecin des HUG, détaché par les hôpitaux, qui n'était pas compté comme salarié, ce qui montait le chiffre d'affaires de manière artificielle. Cette baisse du chiffre d'affaires en 2020 ne doit pas être comprise comme une baisse d'activité, et la période 2022-2023 représentera un retour à la normale.

Un député (UDC) demande jusqu'à quand la patientèle est considérée comme migrante. En effet, il relève que 30% des patients disposent d'un permis C ou de la nationalité suisse.

M^{me} Faidutti indique que, parmi leurs patients titulaires d'un permis C, il y a beaucoup d'enfants nés en Suisse de parents migrants. Les souffrances liées à la migration se transmettent fréquemment de génération en génération, des parents aux enfants. Les patients se rendent souvent en premier lieu aux HUG, mais les hôpitaux ne peuvent prendre en charge que des traitements de crise. Les hôpitaux adressent ensuite ces patients à l'association pour prendre en charge les soins de long terme.

M^{me} Diaz-Marchand observe qu'il faut du temps pour apprendre à vivre avec les traumatismes. La prise en charge prend plusieurs années. Les thérapies peuvent également s'interrompre pour reprendre plusieurs années plus tard. Appartenances, de par sa structure, permet d'offrir un suivi sur la durée à ces personnes.

M^{me} Sevastopoulo souligne l'approche interculturelle qui fait la particularité d'Appartenances, et lui permet de prendre en charge des situations très particulières.

Votes

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 13135 :

Oui : 11 (2 MCG, 1 UDC, 2 PLR, 1 PDC, 2 Ve, 2 S, 1 EAG)
 Non : 1 (1 PLR)
 Abstentions : –

L'entrée en matière sur le PL 13135 est acceptée.

2^e débat

| | |
|--------------------|-------------------------|
| Titre et préambule | sans opposition, adopté |
| Art. 1 | sans opposition, adopté |
| Art. 2 | sans opposition, adopté |
| Art. 3 | sans opposition, adopté |
| Art. 4 | sans opposition, adopté |
| Art. 5 | sans opposition, adopté |
| Art. 6 | sans opposition, adopté |
| Art. 7 | sans opposition, adopté |
| Art. 8 | sans opposition, adopté |
| Art. 9 | sans opposition, adopté |
| Art. 10 | sans opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix le PL 13135 dans son ensemble :

Oui : 10 (2 MCG, 2 PLR, 1 PDC, 2 Ve, 2 S, 1 EAG)
 Non : 1 (1 PLR)
 Abstentions : 1 (1 UDC)

Le PL 13135 est accepté.

Au vu de ces explications, la commission vous invite à accepter ce projet de loi.

Annexe :

Le contrat de prestations est consultable sur internet :
<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13135.pdf>



1

Association Appartenances – Genève

Appartenances-Genève est une **association** sans but lucratif qui a vu le jour en 2000.

Elle a pour objectifs de promouvoir le développement de l'autonomie et la qualité de vie des populations migrantes.

Appartenances entend atteindre ces objectifs de deux manières :

1. directement, par la prise en soin des difficultés psychologiques lors de **consultations psychothérapeutiques** et par des **actions de prévention**,
2. indirectement, par des activités de **formation, d'information** et de **recherche**, en collaboration avec le réseau local concerné par les migrants.

2

Structure

Appartenances-Genève est une association

- Une **assemblée générale** garante de la mission de l'association telle que définie dans les statuts.
- Un **comité**, composé actuellement de 6 membres bénévoles. Il détermine la stratégie et les lignes directrices pour remplir cette mission.

Appartenances-Genève est autorisée par le Canton à **exploiter un centre de soins spécialisé dans la prise en charge psychothérapeutique de la population migrante** à Genève. Ce centre qui assure donc une mission sanitaire en proposant un suivi psychothérapeutique médicalisé à des personnes migrantes est composé

Equipe clinique (5.2 ETP)

- 3 médecins (2 psychiatres et 1 pedo-psychiatre) délégués
- 7 psychologues psychothérapeutes et 3 psychologues en formation de psychothérapie
- 1 psychologue stagiaire

Equipe administrative (1.5 ETP)

- 1 directrice
- 1 secrétaire

3

Qui adresse les patients à Appartenances ?

En 2021:

52% des patient-es ont été adressé-es par les services de l'Etat

| | |
|-------------------------------|-----|
| HUG | 28% |
| Services sociaux et tribunaux | 19% |
| DIP | 5% |
| Médecin privé somatique | 17% |
| Entourage du patient-e | 15% |
| Initiative propre | 11% |
| Autres | 6% |

4

Pourquoi on adresse ces patients à Appartenances ?

Entre la gestion des situations d'urgence et la prise en charge psychologique de la population migrante sur le terrain, Appartenances-Genève offre un suivi médicalisé sur le moyen et long terme, centré sur la construction de lien dans un espace neutre et sécurisé.

Depuis plus de 20 ans l'équipe clinique a développé expériences et expertise dans ce type de prise en charge sanitaire qui est spécifique et répond à des besoins réels et identifiés :

- **pluridisciplinarité et transversalité** (différentes spécialités, qui permettent différents angles d'approche)
- **approche transculturelle** (s'appuie sur l'anthropologie et la thérapie avec les apports de la psychanalyse, de la thérapie familiale ou de groupe)
- **suivis multiples** (plusieurs membres d'une même famille peuvent être suivis par différents thérapeutes de l'équipe)
- **prise en charge sur la durée** (indispensable pour que les processus de changement se traduisent en capacité d'autonomie)
- **expertise dans le travail en triade avec les interprètes communautaires.**
- **travail de réseau** autour d'un-e patient-e

5

Spécificités de la patientèle

En 2021, cette équipe a pris en charge **405** patient-es au cours de **6099** consultations.

Cette patientèle est

- Composée d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et d'adultes
- Majoritairement des personnes issues d'une quarantaine de pays en crise/guerre actuellement ou par le passé
- Il s'agit de personnes très vulnérables de par leur parcours et/ou leur situation actuelle
- Elle manque de stabilité et de repères
- Elle vit en situation de précarité voire de pauvreté
- Elle cumule traumas et pathologies
- La problématique de la violence est omniprésente (collective et/ou individuelle – subie et/ou infligée – ancienne et/ou actuelle)
- Elle requiert de la part des thérapeutes de travailler avec le réseau social.
- La lourdeur des cas et/ou la situation précaire se traduisent par des impossibilités récurrentes à honorer les rendez-vous.

6

Le travail avec les interprètes communautaires

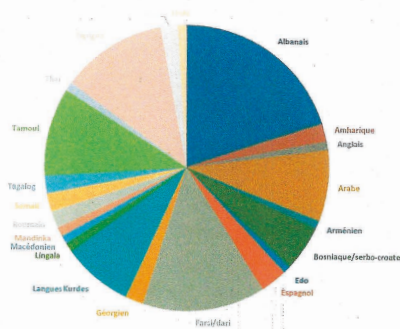
- En 2021, les psychothérapeutes ont suivi des patients de **65 nationalités**.
- Les consultations se sont déroulées dans **24 langues** différentes.
- Les psychothérapeutes sont intervenus directement en français, anglais, espagnol, en arabe et italien.
- Pour **35% des consultations**, la présence d'un-e interprète communautaire a été nécessaire.

La présence d'interprètes communautaires permet de garantir l'**égalité d'accès aux soins** pour les personnes allophones. Elle leur permet de comprendre, de se faire comprendre et de pouvoir se prononcer quant à leur traitement en connaissance de cause.

Dans le cas de prise en charge psychothérapeutique, elle assure un **point de communication** entre le-la patient-e et le-la psychothérapeute.

La diversité des langues de consultation avec interprètes communautaires

LANGUES D'INTERPRÉTARIAT





9



10

La Formation

Exemple

Collaboration avec la HETS

Journée d'enseignement sur la question
"Migration et traumatismes, impacts sur le
corps" donnée par 2 psychologues
d'Appartenances à des étudiants du Master en
psychomotricité.



11

Appartenances-Genève
72 Bd, St-Georges, 1205 Genève
022 781 02 05
appartenances@appartenances-ge.ch
www.appartenances-ge.ch



Appartenances-Genève – Commission des finances du Grand
Conseil 7 septembre 2022

12

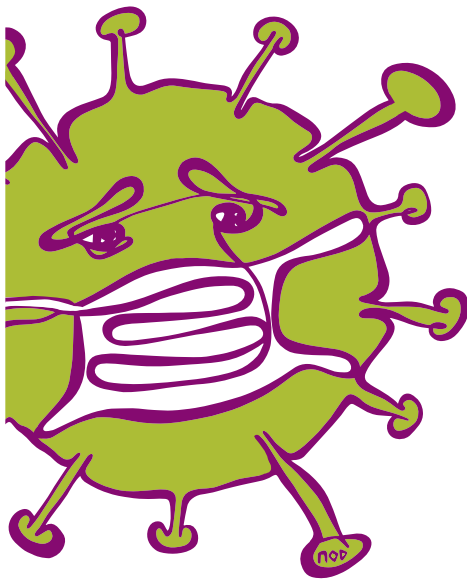
12

APPARTENANCES

Vo 25.4.2022

PLAN FINANCIER 2022-2023

| | Réalisé 2020 | 2021 BUDGET | Réalisé 2021 | Variation Budget/réalisé 2021 | 2022 BUDGET | 2023 BUDGET |
|--|------------------|------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|
| PRODUIT D'EXPLOITATION | | | | | | |
| Produits des dons et aides financières | | | | | | |
| Aide financière Etat de Genève (DGS) | | 198 000 | 198 000 | 0 | 288 720 | 288 720 |
| Aide financière Etat de Genève (DCS) - contrat 2017-2021 | 91 640 | | | 0 | | |
| Contribution ponctuelle DCS | 30 000 | | | 0 | | |
| Contribution ponctuelle DSES | 30 000 | | | 0 | | |
| Subvention BIE - financement interprétariat | 70 000 | | | 0 | | |
| Subvention BIE - pour Encelinte à Genève (Arcade SF) | 10 406 | | | 0 | | |
| Dons Communes | 20 550 | 15 000 | 19 250 | 4 250 | 15 000 | 15 000 |
| Dons fondations privées | 85 000 | 90 000 | 90 000 | 0 | 33 000 | 33 000 |
| Dons investissements | 12 475 | 12 500 | 12 475 | -25 | 12 500 | 12 500 |
| Dons divers | 834 | 30 000 | 4 531 | -25 469 | | |
| Aides financières OCE et RHT | 34 962 | | 0 | 0 | | |
| | 385 867 | 345 500 | 324 256 | -21 244 | 349 220 | 349 220 |
| Produits des prestations et divers | | | | | | |
| Facturation à la caisse des médecins | 627 758 | 776 000 | 806 614 | 30 614 | 750 000 | 750 000 |
| Participation médecins | 9 223 | 10 000 | 17 808 | 7 808 | 28 500 | 28 500 |
| Cotisations membres | 1 900 | 1 800 | 1 900 | 100 | 2 000 | 2 000 |
| Produits divers | 210 | 225 | 280 | 55 | 500 | 500 |
| | 639 091 | 788 025 | 826 602 | 38 577 | 781 000 | 781 000 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION | 1 024 958 | 1 133 525 | 1 150 858 | 17 333 | 1 130 220 | 1 130 220 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | | | | |
| Frais de thérapeutes de l'unité de soins | | | | | | |
| Thérapeutes | 609 585 | 627 700 | 658 243 | 30 543 | 628 000 | 628 000 |
| Médecin et psychologue responsables | 55 625 | 59 200 | 56 848 | -2 352 | 50 800 | 50 800 |
| Stagiaires | 13 240 | 12 100 | 13 021 | 921 | 12 100 | 12 100 |
| Frais de formation et divers frais personnel | 0 | 6 000 | 1 999 | -4 001 | 6 000 | 6 000 |
| Honoraires supervision stagiaire | 4 050 | 6 600 | 5 700 | -900 | 6 600 | 6 600 |
| Honoraires délégation, supervision clinique, form contin | 0 | 18 000 | 2 487 | -15 513 | 18 000 | 18 000 |
| | 682 500 | 729 600 | 738 298 | 8 698 | 721 500 | 721 500 |
| Autres charges d'exploitation | | | | | | |
| Honoraires interprètes clinique | 44 908 | 85 000 | 83 617 | -1 383 | 85 000 | 85 000 |
| Honoraires interprètes Encelinte à Genève | 10 406 | | | 0 | | |
| | 55 314 | 85 000 | 83 617 | -1 383 | 85 000 | 85 000 |
| Charges d'administration | | | | | | |
| Frais de personnel administratif | 148 657 | 180 700 | 179 139 | -1 561 | 186 800 | 186 800 |
| Loyers et charges locatives | 52 305 | 53 200 | 52 457 | -743 | 54 700 | 54 700 |
| Frais de téléphone et ports | 2 431 | 2 000 | 2 351 | 351 | 2 500 | 2 500 |
| Communication | 1 714 | 2 000 | 1 714 | -286 | 2 000 | 2 000 |
| Frais Informatique | 6 873 | 6 000 | 8 649 | 2 649 | 6 500 | 6 500 |
| Assurances | 1 745 | 1 800 | 1 182 | -618 | 3 600 | 3 600 |
| Honoraires révision | 3 500 | 3 500 | 3 500 | 0 | 3 500 | 3 500 |
| Honoraire comptabilité et gestion | 16 000 | 16 000 | 17 500 | 1 500 | 16 000 | 16 000 |
| Frais de bureau | 3 555 | 5 000 | 3 816 | -1 184 | 5 000 | 5 000 |
| Frais comité, assemblée générale | 0 | 225 | 0 | -225 | 200 | 200 |
| Commissions Caisse des médecins facturation | 10 023 | 15 500 | 12 050 | -3 450 | 13 500 | 13 500 |
| Commissions Caisse des médecins salaires | 4 048 | 4 500 | 4 053 | -447 | 4 500 | 4 500 |
| Cotisations abonnements | 1 616 | 1 500 | 2 189 | 689 | 1 800 | 1 800 |
| Frais divers | 43 | 1 000 | 827 | -173 | 500 | 500 |
| Dotation provision pour pertes facturation | 2 000 | 1 000 | -2 000 | -3 000 | 0 | 0 |
| Amortissements | 16 093 | 16 000 | 15 458 | -542 | 16 000 | 16 000 |
| Charges restructuration et COVID | 12 789 | 5 000 | 10 230 | 5 230 | 5 000 | 5 000 |
| | 283 392 | 314 925 | 313 115 | -1 810 | 322 100 | 322 100 |
| TOTAL CHARGES | 1 021 206 | 1 129 525 | 1 135 030 | 5 505 | 1 128 600 | 1 128 600 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 3 752 | 4 000 | 15 828 | 11 828 | 1 620 | 1 620 |
| RESULTATS EXCEPTIONNELS/EXERC. ANTERIEURS | | | | | | |
| Exonération loyer mars-juin | 8 152 | | | | | |
| Résultat financier | (1 545) | (4 000) | (2 613) | 1 387 | (1 620) | (1 620) |
| Résultat sur exercices antérieurs | 430 | | 4 303 | 4 303 | | |
| Variation des fonds affectés | (1 483) | | (3 815) | -3 815 | | |
| Part à restituer à l'Etat de Genève 18% résultat | (1 675) | | | | | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 7 631 | - | 13 703 | 13 703 | - | - |
| PRESTATIONS BENEVOLES | 43 412 | | 22 440 | | | |



Rapport d'activité 2021

Appartenances.
Genève

«... Nous avons besoin de vivre dans des petites oasis de vie et de fraternité.» EDGAR MORIN

Le Comité d'Appartenances-Genève est constitué de personnes bénévoles professionnellement en lien avec les problématiques de la migration, de la santé mentale ou des thématiques sociales..

Arantxa BADIA - Membre
Giuliana CANONICA HEMMELER - Membre
Bénédictine AMSELLEM-OSSIPOW - Membre
Sylvain ROSSEL - Membre
Ariel SANZANA - Président

L'équipe clinique de l'association est constituée de médecins psychiatres (1 équivalent temps plein) et de psychologues (4.5 équivalent temps plein).

Argelia ARESTEGUI - Psychologue stagiaire depuis octobre
Delphine BERCHER - Psychologue
Giuliana CANONICA HEMMELER - Psychiatre
Christine DAVIDSON - Psychiatre, médecin responsable
Irene DE SANTA-ANA - Psychologue
Nathalie DIAZ-MARCHAND - Psychologue et coordinatrice de l'équipe clinique
Oriane GAUTHIER - Psychologue stagiaire de février à septembre
Géraldine HATT - Psychologue
Elena KASTRITIS - Psychiatre depuis mai
Philippe KLEIN - Psychologue
Jonathan KLEMP - psychologue stagiaire, janvier
Léa MATASCI - Psychologue

Roberto PASINI - Psychologue
Emilie PENTO - Psychologue
Stella PUNZO - Psychologue
Nouria RABEHI - Psychiatre

La gestion administrative de l'association est assurée par
Argelia ARESTEGUI - Secrétaire jusqu'en juin
Béatrice FAIDUTTI LUEBER - Directrice
Ada-Lisa GÜNDÜZ - Secrétaire depuis juin
Manuela MACEIRA - Secrétaire depuis mai
Karen VON BOECK - Ménage

La comptabilité et la gestion financière ont été externalisées à la Fiduciaire Rivollet.

Impressum

Textes et statistiques: D. Bercher, G. Canonica Hemmeler, I. De Santa Ana, N. Diaz-Marchand, B. Faidutti Lueber, L. Gündüz, G. Hatt, E. Kastritis, P. Klein, M. Maceira, L. Matasci, R. Pasini, S. Punzo, A. Sanzana
Illustrations : A. Arestegui, B. Faidutti Lueber, M. Lueber, Zep.
Graphisme: mrc-graphisme
Impression: Atar Roto Presse SA
Relecture: Marina Stepanopoulou
Contact: Appartenances-Genève
Boulevard St. Georges 72
1205 Genève
Tel: 022 781 02 05
Email: appartenances@appartenances-ge.ch
www.appartenances-ge.ch



Le mot du Président

APPARTENANCES 2021 : ENTRE PANDÉMIE ET CROISSANCE

À l'instar de toutes les associations et les institutions se consacrant, à Genève, aux tâches de santé, de cohésion sociale et d'éducation, notre association a subi, au courant de l'année 2021, les effets de la pandémie de Covid. Cela entraîna un faisceau d'inconvénients, voire d'obstacles, à l'accomplissement de nos tâches.

Les usagers de nos services furent les premières cibles de la contagion: les symptômes et séquelles de la maladie ont rendu parfois difficile la continuité des soins et ce, malgré les adaptations et la disponibilité de l'équipe soignante d'Appartenances.

Les indispensables restrictions imposées par les protocoles sanitaires et par la Loi rendirent plus lourds et plus complexes les actes liés à l'organisation des soins (rythmes des rendez-vous, occupation restreinte des espaces de

soins, suivis à distance, etc.) et ce, alors même que le nombre de demandes de prise en charge n'a cessé de croître jusqu'à saturer nos capacités d'accueil en fin d'année.

La politique de l'association, depuis le Comité jusqu'au dernier des membres et d'employés fut très claire: la mission de soins, ainsi que les missions associatives, devaient être remplies au mieux. Au cours de cette deuxième année de pandémie, on put mettre à profit l'expérience de l'année 2020 afin de construire une attitude souple et efficace à la fois, pour faire face à un avenir incertain.

Si la rudesse de la situation nous a mis à l'épreuve, elle a renforcé aussi nos structures associatives et surtout, l'esprit de collaboration d'une équipe fiable et sérieuse. Ainsi, malgré les complications liées au Covid, à aucun moment l'existence d'Appartenances ne fut mise en danger.

Comme tout organisme vivant – et cela vaut

aussi pour les associations – les exigences de croissance demeurent, y compris lors des périodes difficiles. Une de nos politiques associatives au long cours est de maintenir et de développer l'insertion d'Appartenances dans les réseaux de santé et social de notre canton. Cette année 2021 a vu s'accomplir un changement important dans notre relation à l'État de Genève, notre association ayant pu négocier le passage de la tutelle du Département de l'action sociale à celui de la santé. Cela a impliqué de multiples démarches pour répondre aux exigences des pouvoirs publics. Notre but est de parvenir à bénéficier, en 2022, d'un contrat de prestations, qui nous assurerait une base financière stable et en particulier une ligne budgétaire pour le financement des interprètes communautaires. En outre, la reconnaissance, par l'État, de notre existence et de la valeur de notre contribution en tant qu'institution de santé et de formation est tout aussi importante que le financement.

Ariel SANZANA

3

Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ?

L'ASSOCIATION

Appartenances-Genève est une association à but non-lucratif, reconnue d'utilité publique, qui s'est donné pour mission la promotion du développement de l'autonomie et l'amélioration de la qualité de vie des populations migrantes.

Depuis 1997, l'association s'engage auprès de personnes vulnérables et tout particulièrement auprès de celles ayant vécu des violences collectives et/ou des violences individuelles. L'action d'Appartenances s'inscrit dans la planification sanitaire du canton de Genève.

NOS ACTIVITÉS

CENTRE DE SOINS

Nous offrons des prises en charge thérapeutiques à des personnes présentant des difficultés d'ordre psychologique suite à leur processus migratoire et/ou à leur vécu traumatique. Les suivis, souvent sur le long cours, peuvent être individuels, de couple, familiaux ou collectifs. Ils s'adressent aussi bien aux enfants, qu'aux adolescents ou aux adultes.

STAGE

Nous proposons chaque année une place de stage à 50% pour un psychologue. Ce stage permet de s'initier à l'approche de la psychologie clinique interculturelle tout en prenant part aux activités associatives et au travail de réseau mené par l'équipe clinique.

FORMATION

Nous intervenons régulièrement lors de formations externes et de supervisions afin de répondre aux besoins des professionnels de terrain. Nous formons également chaque année des étudiants de master en psychologie afin de les sensibiliser au travail clinique et associatif avec les migrants.



ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

Nous collaborons à des programmes de prévention focalisés sur la périnatalité et sur le mieux-être des femmes migrantes à travers du mouvement.

COLLOQUE, RECHERCHE

Nous partageons, au niveau cantonal, fédéral et international, notre expérience de terrain avec d'autres professionnels travaillant avec les populations migrantes. Nous contribuons ainsi à une meilleure compréhension des difficultés émanant du processus migratoire, de l'accueil, des différences culturelles et des traumatismes.

PLAIDOYER

Afin de garantir à nos patients allophones l'égalité d'accès à des soins psychothérapeutiques de qualité, nous luttons pour assurer le financement d'interprètes communautaires durant les consultations. Nous alertons les instances politiques lorsque nous constatons que les conditions de vie des personnes migrantes ont des effets délétères sur leur santé mentale.

4

Notre centre de soins

PSYCHOTHÉRAPIES POUR LA POPULATION MIGRANTE

Notre centre de soins offre une prise en charge psychothérapeutique et de soutien aux personnes migrantes. La migration, volontaire ou forcée, entraîne des pertes multiples – matérielles, affectives, culturelles et sociales – et implique des remaniements des projets de vie et des ajustements des repères identitaires. Elle questionne également les aspects de transmission, d'éducation des enfants dans un nouveau contexte culturel. Nombre de personnes qui s'adressent à nous ont été exposées, avant leur arrivée en Suisse, à des événements traumatiques générés par des guerres, des conflits inter-ethniques, communautaires ou sociaux ainsi qu'à des conditions extrêmes et au danger durant leur voyage.

À ces événements s'ajoutent des conditions de vie en Suisse souvent difficiles, voire précaires, causes de stress multiples et pathogènes: logements collectifs peu adaptés, incertitude quant aux autorisations de séjour, précarité économique, degré de formation insuffisant ou non reconnu, etc.

APPROCHES THÉRAPEUTIQUES

Les modèles thérapeutiques sont divers (psychanalytique, systémique, rogérien, etc.) mais tous se marient à l'approche clinique interculturelle qui nous est commune et que nous défendons. Celle-ci comporte un volet de médiation culturelle qui touche à la langue de communication et à la construction d'un projet thérapeutique commun avec nos patients, prenant en compte nos connaissances professionnelles et les éléments personnels, culturels et sociaux des patients.

LA CONSOLIDATION - SUITE

2021 a vu la poursuite de la consolidation de l'équipe clinique. La Dre Eléna KASTRITIS, pédopsychiatre, est venue renforcer l'équipe à partir du mois d'avril. Dès septembre, elle a aussi assumé le rôle de médecin responsable intérimaire, en remplacement de la Dre DAVIDSON, absente pour plusieurs mois. La Dre KASTRITIS a ainsi intégré le «binôme de coordination» avec Nathalie DIAZ-MARCHAND, psychologue.

Le Dr MANSI a terminé son mandat de médecin détaché des HUG fin octobre, comme cela était

prévu. Malheureusement, au vu du manque important de médecins psychiatres aux HUG, il ne nous a pas été possible d'obtenir un nouveau médecin détaché pour l'année 2022. Le Dr MANSI a alors offert de travailler jusqu'à la fin de l'année comme psychiatre indépendant afin d'assurer une meilleure continuité dans la prise en charge de ses patients qui ont pu être progressivement repris par les Dre CANONICA, Dre RABEHI et Dre KASTRITIS.

L'arrivée de nouvelles personnes au sein d'une équipe amène un vent d'air frais et enrichissant. Elle fournit également l'opportunité aux plus anciens de réfléchir à leurs pratiques et à la façon de transmettre leur savoir-faire et leurs expériences.

L'équipe a renoué avec les supervisions externes ce qui a permis aux thérapeutes de reprendre les échanges autour des situations cliniques les plus complexes. Ces moments de discussion ont également contribué à renforcer leur sentiment d'appartenance à une équipe travaillant avec des populations migrantes.

5

La pandémie

MISE EN ÉVIDENCE DES MANQUES AU NIVEAU DES SUIVIS PSYS

Tous les services de psychiatrie au niveau de la santé publique, mais aussi les cabinets et centres de soins ont été débordés par les demandes de suivis alors que la population vivait une crise sanitaire sans précédent qui se prolongeait dans le temps et dont on ne voyait pas la fin. La presse en a fait largement écho, accompagné de moults témoignages.

Appartenances-Genève n'a pas été épargnée par cette vague de demandes et, comme les autres institutions, n'a pas pu donner de réponse à sa totalité.

Ne pas répondre à quelqu'un qui est en crise et nécessite de l'aide, c'est le laisser sans un autre secourable alors qu'il ne peut pas s'en sortir seul. Ne pas répondre à une telle sollicitation ou renvoyer à plus loin ou à plus tard c'est défailir à une des conditions essentielles que requiert le processus d'humanisation et d'inclusion dans le grand groupe humain, base du sentiment de sécurité pour chacun de nous.

DÉSHUMANISATION

Les patients d'Appartenances-Genève ont, pour beaucoup, subi un long processus de déshumanisation avant d'arriver chez nous. Ils ont souvent fui leur pays en raison de persécutions pour leur appartenances ethniques, politiques, religieuses, etc. La route qui les a conduits jusqu'à notre pays a été semée d'événements violents où leur vie et leur qualité d'être humains ont été bafouées. L'accueil chez nous est souvent hypothétique, dans l'attente d'une réponse à leur demande d'asile qui, l'espèrent-ils, leur permettra de récupérer ce sentiment de sécurité, d'appartenance au grand groupe humain, alors que les chiffres des acceptations et refus des demandes d'asile témoignent des politiques de non-accueil développées dans notre pays depuis les années Blocher.

ISOLEMENT ET SOLITUDE

Ne pas répondre à une personne qui se trouve dans un tel état de vulnérabilité, démultiplié par la pandémie – les confinements, les visages cachés, les règlements qui ne cessent de changer – c'est la laisser seule dans la détresse qui touche à son humanité alors que

la principale souffrance du requérant d'asile est justement celle-là!

Ces manques- la défaillance de l'autre secourable- étaient déjà présents avant la pandémie. La pandémie les a rendus visibles dans la population en général, mais ils sont restés silencieux, une fois encore (!), pour cette tranche de population en particulier qui nécessite un accueil humain et des soins spécifiques.

Appartenances-Genève, comme les autres institutions psys, s'est sentie défaillante à répondre aux multiples demandes émanant de cette population malgré les efforts des collaborateurs pour y répondre, par manque de moyens et par le retrait généralisé de la société qui a particulièrement touché les populations migrantes.

La santé ne peut se réaliser sans ressources humaines, elle ne peut non plus se faire dans un régime à deux vitesses qui contribue à accentuer les inégalités.

Lutter contre l'isolement

Face aux obstacles organisationnels induits par les consignes sanitaires qui ont isolé les structures et les professionnels, la poursuite collective de réflexions et la transmission du savoir se sont avérées indispensables

Lors de la **Rencontre intercantonale** organisée par le Service Social International, un de nos psychothérapeutes a animé un atelier sur les entraves de la prise en charge des RMNA et des ex-RMNA sur le plan de la santé mentale. Ce moment d'échange entre professionnels de différents cantons a permis de faire émerger les différences intercantionales.

Il ressort que les interventions les plus « performantes » sur le plan de la prise en charge des jeunes sont celles où la volonté de construire un espace d'échange existe. Il permet en effet aux différentes instances, tant étatiques que privés ainsi qu'aux acteurs qui gravitent autour de ces jeunes, de se parler et de collaborer.

Deux psychothérapeutes ont participé à la **journée de réflexion sur la détention**

administrative de personnes en vue de leur renvoi organisée par la section genevoise de la Ligue suisse des droits de l'Homme et l'Association des juristes progressistes. Dans la perspective d'une mutualisation des informations et des compétences sur cette thématique peu médiatisée, elles ont pu témoigner des impacts sur la santé, et notamment sur la santé mentale, d'une privation de liberté basée uniquement sur un statut administratif.

La collaboration entre notre association et la filière de psychomotricité de la HETS permet d'assurer un **place de formation pratique** à une étudiante en Master en psychomotricité. Celle-ci se déroule dans le cadre des activités hebdomadaires de psychomotricité organisées pour les femmes migrantes suivies par nos psychothérapeutes. Ces femmes, isolées socialement, présentent des douleurs corporelles en lien avec des souffrances psychiques. Cette formation a pu se poursuivre malgré les restrictions sanitaires.

Depuis 2000, Appartenances a engagé une vingtaine de **psychologues stagiaires**. 2021

ne fait pas exception. Impliquées, dynamiques, fiables, ces stagiaires collaborent à 50% durant une année. Les psychologues qui les supervisent constatent à chaque fois leur ouverture au monde et leur envie d'apprendre. La tâche de transmission, en est dès lors grandement facilitée. Au-delà de l'apprentissage du travail avec des personnes migrantes, les stagiaires font également l'expérience d'une vie associative au sein d'une équipe engagée.

Comme dans tout travail de transmission, celui-ci permet non seulement aux psychothérapeutes de sensibiliser d'autres à des questions qui leur tiennent à cœur mais également de voir leur propre pensée s'élaborer et se préciser. Avec le plaisir de savoir que ces psychothérapeutes en formation vont repartir en ayant fait à Appartenances une expérience enrichissante leur permettant de porter un regard nouveau sur les questions migratoires.



7

Statistiques de l'unité de soins

En 2021, 405 personnes (241 femmes et 164 hommes) sont venues consulter, soit une augmentation de 26% par rapport à l'année précédente.

Il s'agit-là d'un accroissement remarquable du nombre de patients, et donc du nombre de consultations, en dépit des difficultés engendrées par le COVID et des mesures imposées pour tenter de l'endiguer: absence pour raison de contamination ou de quarantaine des patients, des interprètes ou des thérapeutes eux-mêmes. Ceci reflète la souffrance mentale observée dans la population en général, conséquence directe et indirecte de la pandémie qui dure depuis plus d'une année et qui touche de plein fouet notre patientèle déjà vulnérable. Face à cette vague de nouveaux patients, la capacité d'accueil et de prise en charge de l'équipe clinique est arrivée à saturation en fin d'année.

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Nombre total de patients | 305 | 322 | 405 |
| Nouvelles demandes de suivi | 160 | 144 | 251 |
| Nouveaux patients | 116 | 122 | 201 |
| Consultations | 3526 | 4653 | 6099 |

ADRESSAGE DES PATIENTS

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| HUG | 28% |
| Services sociaux et juridiques | 19% |
| DIP | 5% |
| Médecin privé somatique ou psychiatre | 17% |
| Entourage | 15% |
| Eux-mêmes | 11% |
| Autres | 6% |
| Total général | 100% |

Les personnes adressées par les institutions publiques représentent plus de la moitié de la patientèle (52%, soit 210 patients), une diminution en pourcentage par rapport à 2020 (63%), mais une augmentation en chiffres absolus (202 patients). De nombreuses personnes sont venues envoyées par leurs médecins somatiques et psychiatres ou sur les conseils de leur entourage. Dans la rubrique «autres» figurent des patients déjà pris en charge à Appartenances.

ÂGE DE NOS PATIENTS

La tendance vers un «rajeunissement» de la patientèle, observée ces dernières années, s'est accentuée: les enfants et les jeunes de moins de 25 ans représentent 40% (34% en 2020). Ceci n'est plus uniquement à corrélérer avec la présence dans l'équipe de thérapeutes

spécialisés dans la prise en charge des enfants et des jeunes; la tranche d'âge des adolescents a été particulièrement affectée par la pandémie qui a touché son mode de vie et de se relationner ainsi que sa capacité à se projeter (confinement, quarantaine, fermeture des établissements, enseignement à distance, réduction drastique des activités extrascolaires, etc.)

| Âge de nos patients | 2020 | 2021 |
|----------------------|-------------|-------------|
| 0 à 11 ans | 5% | 7% |
| 12 à 17 ans | 8% | 13% |
| 18 à 25 ans | 21% | 20% |
| 26 à 64 ans | 63% | 58,5% |
| Plus de 65 ans | 3% | 1,5% |
| Total général | 100% | 100% |

RÉGIONS D'ORIGINE & LANGUES

Les chiffres montrent une augmentation nette des patients du Moyen-Orient qui sont avant tout originaires d'Afghanistan, Syrie, Iran, Iraq et Turquie. Les patients érythréens et somaliens constituent les groupes les plus nombreux des patients venant d'Afrique.

Au moins 18% des patients ont été touchés par des violences individuelles et 6% des violences collectives. L'aspect transculturel étant au cœur

de notre pratique, 35% de notre patientèle a eu recours au service d'interprètes qui sont intervenus en 24 langues. Par ailleurs, plusieurs thérapeutes ont consulté en espagnol (7 situations), anglais (10 situations) arabe (3 situations).

| Régions d'origine | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------------|------|------|-------|
| Afrique | 39% | 36% | 34% |
| Amérique du Sud/Antilles | 7% | 10% | 11% |
| Asie | 18% | 15% | 14,5% |
| Balkans/Eur. orientale | 22% | 20% | 17% |
| Europe occidentale | 5% | 7% | 6% |
| Moyen Orient | 8% | 12% | 17% |
| Amérique du Nord | 1% | 0,5% | 0,5% |

STATUT JURIDIQUE

| Statut juridique | 2020 | 2021 |
|----------------------------|-------------|-------------|
| B/B réfugié/B humanitaire | 26% | 24% |
| Passeport CH | 20% | 17% |
| Permis C | 15% | 12,5% |
| Permis F | 14% | 16% |
| Livret N | 14% | 11% |
| Sans permis | 6% | 13% |
| Attestation de départ/NEM | 4% | 6% |
| Autre (diplomate, inconnu) | 1% | 1,5% |
| Total général | 100% | 100% |

Les personnes suivies en 2021 à Appartenances, disposant d'un statut juridique précaire

a augmenté de manière sensible par rapport à 2020, passant de 39% à 46%. On peut émettre l'hypothèse que la pandémie et les conséquences des mesures sanitaires (confinement dans des logements exigus, isolement, violence domestique, perte de repères, etc.) ont lourdement impacté la santé psychique cette tranche de population

DURÉE DU TRAITEMENT

76% de la patientèle est constituée de patients en traitement depuis moins de 3 ans. Les chiffres reflètent surtout l'augmentation du nombre de patients qui ont débuté un traitement l'année passée. Parallèlement, le pourcentage de patients en traitement depuis plus de 5 ans a diminué et celui des patients en traitement au moyen cours a doublé.

| Durée du traitement | 2020 | 2021 |
|---------------------|------|------|
| Moins de 3 mois | 8% | 3% |
| Entre 4 et 11 mois | 31% | 38% |
| Entre 1 et 3 ans | 40% | 35% |
| Entre 3 et 5 ans | 5% | 11% |
| Plus de 5 ans | 16% | 13% |

CONSULTATION POUR PERSONNES TRANSGENRES

En lien avec les préoccupations de l'association pour assurer un accès à un suivi psychothérapeutique aux populations minoritaires et vulnérables, nous prenons régulièrement en charge des personnes transgenres. Nous recevons des personnes dès 18 ans, seules, en couple, avec les parents, selon les besoins. Notre approche se base sur les thérapies LGBT+ affirmatives. Bien qu'être transgenre n'implique pas un trouble psychique, les personnes concernées sont très souvent confrontées à un ensemble de discriminations, de rejets et même de violences qui peuvent entraîner des difficultés somatiques et psychologiques. Depuis plusieurs années, nous collaborons étroitement avec le réseau romand concerné par les thématiques LGBTQ+ : la fondation Agnodge, le refuge-Genève, l'association 360°, les checkpoints, l'association Epicène ainsi que les services spécialisés des HUG, notamment la consultation santé jeunes, les médecins de premier recours et les médecins spécialistes (endocrinologie et chirurgie).

Lieu repère, lieu de soins

Une salle d'attente un peu étriquée, juste derrière la porte d'entrée. Six bureaux sympatiques que les quinze thérapeutes à temps partiel partagent amicalement. Une salle de réunion, un secrétariat, le bureau de la directrice. Un demi-étage modeste mais accueillant.

APPARTENANCES MULTIPLES

Les patients défilent en fonction des rendez-vous et nous donnent à voir l'image de la complexité du monde, de ses différences

d'appartenance souvent traduites par l'apparence, la couleur de la peau, les traits, la tenue vestimentaire et parfois les signes religieux. La tenue des langues inconnues et les rires des enfants s'invitent aussi. Comme les silences.

Appartenances Genève est un lieu de passage et un lieu d'accueil. Certains patients, arrivés à la suite des conflits des années '90, tiennent à garder un suivi espacé mais précieux. D'autres s'éloignent rapidement. La plupart suivent des

thérapies individuelles; il n'est pas rare qu'ils nous amènent ensuite conjoints, enfants, d'autres membres de la famille ou des connaissances. Cela peut déboucher sur la prise en charge de nouveaux traitements: de couple, de famille ou de toute une série de thérapies individuelles assumées par différents thérapeutes.

SPÉCIFICITÉS

D'autres lieux de soins de Genève, publics ou privés, nous adressent également des patients, tous venant partiellement ou entièrement d'ailleurs au gré de migrations choisies ou forcées. Ces patients sont l'objet de notre spécificité, soit l'attention soutenue portée à leurs diverses appartenances: traditionnelles, culturelles, religieuses, de genres, de classes d'âge. Une autre spécificité de l'équipe thérapeutique est le soin qu'elle met à collaborer avec le réseau qui entoure le patient - Hospice général, SPIMI, soignants somatiques, juristes, enseignants, etc. - ou qu'elle aide à construire, en cas de nécessité. Cet aspect de leur engagement peut vite s'avérer chronophage car si le réseau existe, il manque parfois d'articulation et de coordination du fait de la complexité des situations.



Un accueil pour les enfants et les jeunes

EN 2021, NOUS AVONS REÇU 162 ENFANTS ET ADOLESCENTS 95 ÉTAIENT DES NOUVELLES SITUATIONS.

Qu'ils soient nés à Genève de parents venus d'ailleurs ou qu'ils aient eux-mêmes quitté leur terre natale et pris la route de l'exil, enfants et adolescents migrants sont inmanquablement confrontés aux défis inhérents à leur appartenance à des cultures différentes.

Si l'intelligence est adaptation, encore faut-il disposer des conditions pour que les choses se passent ainsi. Guerres, violences, pauvreté, déracinement, exil... Autant d'événements potentiellement traumatiques vécus par les enfants migrants et/ou leurs parents et qui vont peser sur leurs capacités à s'adapter à la nouvelle réalité genevoise. Bien entendu, les conditions d'accueil (permis, logement, etc.) jouent également un rôle important dans les capacités à s'intégrer ou non à ce nouveau contexte de vie.

Certains enfants et adolescents parviennent sans trop d'embûches à tisser des liens entre ici

et là-bas, le dedans et le dehors, pour devenir un jour des jeunes adultes fiers de leur transculturalité. Pour d'autres, le parcours est plus tortueux et difficile.

Ce sont rarement les jeunes, parfois leurs parents, mais le plus souvent des membres du réseau de professionnels qui gravitent autour des enfants et adolescents qui sollicitent une prise en charge psychologique à Appartenances-Genève. Celle-ci peut aboutir à la mise en place d'un suivi psychothérapeutique et/ou psychiatrique, individuel et/ou familial, en fonction des besoins.

Les motifs à l'origine de la demande sont variés: cela peut aller des perturbations du fonctionnement personnel de l'enfant (troubles du sommeil, anxiété, difficultés de concentration, etc.) aux difficultés au niveau de son fonctionnement social ou scolaire (difficulté à investir l'école, troubles des apprentissages, difficultés relationnelles avec les pairs, etc.).

Compte tenu de leur scolarisation dès l'arrivée à Genève, enfants et adolescents migrants

apprennent le plus souvent le français rapidement. C'est donc surtout dans le travail avec leurs parents que les interprètes, véritables ponts entre deux mondes, vont jouer un rôle crucial: comme outils de communication car ils rendent possible l'échange entre thérapeutes et patients, mais aussi comme médiateurs culturels en apportant, par leur connaissance de la culture d'origine et celle d'accueil, des éclairages souvent indispensables pour donner du sens à ce que traverse l'enfant en souffrance et sa famille.

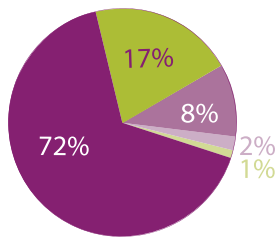


11

Comptes 2021

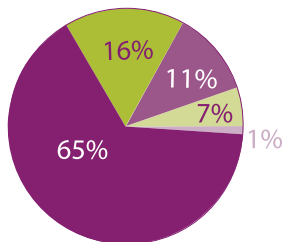
| CHARGES | | PRODUITS | |
|---|------------------|----------------------------------|------------------|
| SALAIRES & CHARGES SOCIALES THÉRAPEUTES | 598'724 | FACTURATION PSYCHOTHÉRAPEUTES | 806'614 |
| SALAIRES & CHARGES SOCIALES BINÔME | 49'648 | PARTICIPATION DES MÉDECINS | 17'808 |
| FRAIS MÉDECIN DÉTACHÉ | 61'518 | SUBVENTION ÉTAT DE GENÈVE (DSPS) | 198'000 |
| STAGE, FORMATION & SUPERVISION | 28'408 | COMMUNES GENEVOISES | 19'250 |
| HONORAIRES D'INTERPRÈTES | 83'617 | FONDATIONS & DONS DIVERS | 94'095 |
| FRAIS DE PERSONNEL ADMINISTRATIF | 179'139 | COTISATIONS | 1'930 |
| LOYERS & CHARGES LOCATIVES | 52'457 | AUTRES PRODUITS | 12'475 |
| FRAIS ADMINISTRATIFS | 57'528 | | |
| PROVISION PERTE SUR CRÉANCES | -2'000 | | |
| AMORTISSEMENTS | 15'458 | | |
| CHARGES RESTRUCTURATION & COVID | 10'230 | | |
| RÉSULTAT FINANCIER, FONDS AFFECTÉS | 2'125 | | |
| RÉSULTAT | 13'620 | | |
| TOTAL | 1'150'172 | TOTAL | 1'150'172 |

PROVENANCE DES RESSOURCES



- Facturation et participation médecins : 72%
- Canton (DSPS) : 17%
- Fondations et dons divers : 8%
- Communes genevoises : 2%
- Produits différés sur fonds affectés : 1%
- Cotisations et dons divers : 0,2%

RÉPARTITION DES DÉPENSES



- Frais de personnel liés au centre de soins : 65%
- Frais personnel administratif : 16%
- Frais administratifs : 11%
- Honoraires interprètes : 7%
- Charges restructuration et COVID : 1%

L'apport des bénévoles en compétences et en temps est estimé à 200 heures, ce qui représente un montant de CH 17'140.-. À quoi il convient d'ajouter les importants engagements en faveur de l'association de toute l'équipe et de l'experte comptable. Par ailleurs, les rendez-vous non-honorés par les patients représentent un manque à gagner pour les psychothérapeutes et l'association estimé à CHF 61'750.-, soit environ 7,5% du chiffre d'affaires. 321 heures d'interprétariat communautaire ont été directement financées par des tiers.

13

Formations, supervisions, colloques, réseaux, media

Appartenances-Genève accorde une grande importance à la transmission de ses pratiques, afin de contribuer à une meilleure compréhension des difficultés psychiques liées au processus migratoire, y compris dans sa dimension traumatique. De manière générale, nous apportons une attention particulière au travail en réseau interdisciplinaire, la prise en charge des migrants, et des personnes souffrant de traumatismes, nécessitant une approche globale intégrant des intervenants issus des domaines médical, psychologique, social, juridique et éducatif.

FORMATIONS

HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL-GE (HETS)

Filière Psychomotricité: cours de deux demi-journées sur «*Migration et traumatismes*». (NDM)

Journée d'enseignement sur la question de «*migration et traumatismes, impacts sur le corps*», avec la présentation du travail d'Appartenances et celle du groupe psychomotricité. (NDM, SP, BFL)

Filière Travail social: cours «*Parentalité et migration*». (NDM)

UNIVERSITE DE GENEVE

Faculté de psychologie: présentation des activités cliniques d'Appartenances à quatre étudiants dans le cadre d'un travail pratique en psychologie clinique.

(EP, SP)

UNIVERSITE DE LAUSANNE

Formation en approche systémiques à l'intention de soignants sur la question «*Migration et trauma*» données dans le cadre du Module d'approfondissement en psychothérapie proposé par le CEPUSSP (Centre d'Enseignement Post-Universitaire pour la Spécialisation en Psychiatrie et Psychothérapie) du Département de psychiatrie adulte Vaud. (GH)

Deux journées de cours aux psychologues sur le thème «*Migration et approches transculturelles*» dans le cadre du MAS (Master of Advanced Studies) interaxe pour devenir psychothérapeute. (GH)

Cours «*Le contretransfert culturel, une élaboration collective*», CAS santé et diversité. Universités de Genève et de Lausanne. (ISA)

SUPERVISIONS

Participation aux séances de supervision du réseau des professionnel·les de la santé travaillant auprès des personnes transgenres; séances regroupant psychiatres, psychologues, endocrinologues et intervenants de proximité, organisées par la fondation Agnodice, Lausanne. (DB)

Supervision de la psychologue du centre d'accueil de la Roseraie. (GH)

Supervision du Centre ambulatoire de psychiatrie et psychothérapie intégrées, Pôle transculturel (CAPPi Servette), Hôpitaux Universitaires de Genève. (ISA)

Supervision du groupe ad-hoc de la coordination-asile qui accompagne les jeunes déboutés de l'asile. (ISA)

CONSEILS

Ecole de Culture Générale: rencontre avec un étudiant pour son travail de mémoire – « *Le parcours des mineurs non accompagnés* ». (NDM)

Université de Lausanne: rencontre avec une doctorante en anthropologie rédigeant sa thèse sur « *La grossesse des femmes ayant un parcours migratoire en Suisse* ». (NDM)

Université de Stanford: entretien téléphonique avec une étudiante en santé communautaire sur la thématique de « *La santé des femmes et les droits humains* ». (NDM)

HETS – Filière Travail social: Membre du jury pour le travail « *Ces jeunes adultes qu'on appelle RMNA: un regard sur leurs souffrances et la place du travail social* ». (NDM)

Rencontre avec une sage-femme de Paris, discussion sur la thématique des groupes de parole avec des mères migrantes. (NDM)

Accueil par plusieurs psychothérapeutes et la directrice d'une élève de 9^e année du cycle

d'orientation dans le cadre de la journée « *Futur en tous genres* ». (EQUIPE)

PARTICIPATION ET ANIMATION DE COLLOQUES

Rencontre intercantonale du Service social international: animation d'un atelier sur les entraves de la prise en charge des RMNA et des ex-RMNA (majeur) sur le plan de la santé mentale afin de dégager des pistes et des recommandations pour améliorer la situation actuelle. (PK)

« *Réflexions autour de la détention administrative* » à l'initiative de La ligue suisse des droits de l'Homme, de l'Association des juristes progressistes, et de l'Association des juristes et étudiants.ex.s progressistes de l'Université de Genève. (NDM, SP)

RÉSEAU

Lors du colloque hebdomadaire, et dans la perspective de renforcer les liens et d'approfondir les des collaboratrices du CCSI sont venues présenter les activités; de la même façon, l'association Découvrir est venue

présenter ses différents programmes. (EQUIPE)

Révision de la fiche sur le droit à la santé rédigée par la Law Clinic de l'Université de Genève en collaboration avec la coordination asile à l'intention des mineurs non accompagnés et des jeunes adultes non accompagnés vivant à Genève. (ISA, PK, BFL)



PLAIDOYER

Participation à l'organisation de l'action symbolique en faveur des jeunes déboutés à Genève lancée par la coordination asile et l'ODAE (Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers) romand à UniMail, le 30 août. (BFL)

DB: Delphine BERCHER
BFL: Béatrice FADULTI LLEBER
ISA: Irène DE SANTA ANNA
NDM: Nathalie DIAZ MARCHAND
GH: Géraldine Hätt
PK: Philippe KLEN
EP: Emilie PENTO
SP: Stella PUNZO

Remerciements

REMERCIEMENTS

Nos chaleureux remerciements vont à l'État de Genève ainsi qu'à une fondation privée pour leurs appuis financiers qui ont permis à Appartenances-Genève de faire face à la demande croissante de prises en charge psychothérapeutiques, conséquence de la souffrance mentale de la population genevoise face à la pandémie. Nous exprimons également notre reconnaissance au Département de psychiatrie des HUG qui nous a détaché un médecin psychiatre jusqu'au mois d'octobre.

Nous remercions la Loterie Romande ainsi que les villes et communes de Bardonnex, Carouge, Céligny, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Prégny-Chambésy, Troinex et Veyrier: leur soutien a contribué à assurer l'égalité d'accès aux soins en santé mentale à une frange de la population particulièrement vulnérable encore fragilisée.

Un immense merci à nos donateurs, aux membres de l'association ainsi qu'aux personnes bénévoles qui, par leur temps, leurs encouragements, leurs conseils et leurs dons, ont soutenu notre association en cette année d'incertitude et de navigation à vue.

Merci aussi au groupe MYA qui nous a généreusement donné, au travers du CAPAS, un important lot de masques FFP2, ainsi qu'à la Fiduciaire Rivollet pour son temps et ses conseils avisés.

Nous saluons l'engagement des interprètes communautaires qui ont collaboré avec les différents psychothérapeutes, et sans lesquels le suivi de nos patients allophones n'aurait pu avoir lieu. Leur présence et leur professionnalisme sont très appréciés.

405 patients

65 nationalités

24 langues de suivi thérapeutique

40% de suivis dans d'autres langues que le français



Comptes annuels
 Le rapport de l'organe de révision
 est disponible sur notre site internet
www.appartenances-ge.ch

Appartenances-Genève
 CH 46 0900 0000 6035 5174 8
 tél : 022 781 02 05
appartenances@appartenances-ge.ch

